
Mairie de TREMBLECOURT

Compte Rendu du Conseil municipal du jeudi 28 juillet 2016

Présents : CHRETIEN Béatrice ; CHRETIEN Marie-Jeanne ; COLIN Francis ; JANNEL Danièle ; JEMPF Etienne ; NOEL Danielle ; PATARD Frédéric.

Etai(en)t excusé(s) : MICHEL Jérôme (procuration à CHRETIEN Marie-Jeanne)

Etai(en)t absent(s) : CHRETIEN Bernard /

Le compte-rendu du précédent conseil (20 mai 2016) avait été remis à chaque conseiller municipal dans les jours suivants. Il n'y a pas eu de modification, de complément ou de remarque de la part des conseillers.

CHRETIEN Béatrice est nommée secrétaire de séance.

1. (Délibération 21/16) Renonciation au Droit de préemption

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur l'aliénation énoncée ci-dessous :

- D.I.A. sur la parcelle cadastrée ZA 0114 située chemin de Rosières

Le maire est autorisé à ratifier les documents correspondants.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

2. (Délibération 22/16) Renonciation au Droit de préemption

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur l'aliénation énoncée ci-dessous :

- D.I.A. sur la parcelle cadastrées ZA 165 située chemin de Rosières
-

Le maire est autorisé à ratifier les documents correspondants.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

3. (Délibération 23/16) Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec MMD54

L'EPA Meurthe et Moselle Développement 54 propose aux communes qui élaborent leur PLU une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Cette prestation ne nous a pas paru indispensable dans un premier temps. Nous arrivons en fin d'élaboration du PADD. La commission communale juge que l'accompagnement du MMD54 devient nécessaire pour la suite de la procédure. Le devis établi s'élève à 1756 € HT. Ce devis tient compte de l'avancement du travail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ce devis.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

4. (Délibération 24/16) Avis sur le projet de périmètre d'un nouvel EPCI

En date du 14 juin 2016, le préfet de Meurthe et Moselle a pris un arrêté de projet de périmètre du nouvel EPCI résultant de la fusion de la communauté de communes du Toulais sans la commune d'Hamonville et de la communauté de commune de Hazelle en Haye.

Les collectivités concernées sont consultées pour avis et accord

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'émettre un avis favorable sur ce projet de périmètre.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

5. Questions diverses et informations :

* La mission de sécurité de l'arrondissement de Toul a effectué sa visite quinquennale du bâtiment salle polyvalente - bibliothèque – médiathèque courant juin, ce qui a nécessité des interventions préalables de vérification des installations. Des mises en conformité électriques sont en cours, et des contrôles de l'ascenseur sont programmés pour septembre.

* La communauté de communes du Toulais et la communauté de communes de Hazelle en Haye ont missionné le théâtre de Cristal pour donner la parole aux habitants du territoire qu'elles formeront ensemble après leur fusion. Les messages donneront lieu à une production artistique dans les prochains mois .

Des boîtes aux lettres rouges et des cartes sont mises à disposition dans chaque commune : les personnes qui souhaitent exprimer leurs rêves, leurs colères, leurs propositions sont invitées à remplir une carte et à la déposer dans cette boîte aux lettres. Pour Tremblecourt ce matériel se trouve à la médiathèque (ou à la mairie en période de congés). On peut aussi participer au projet directement sur le site de la communauté de communes

La séance est levée à 21 h 35.

Le maire, Marie-Jeanne Chrétien